

tenue sous la présidence de Madame MADELAIGUE, assisté(e)
de Madame BECIRSPAHIC et Madame MARQUESUZAA, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2202466	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
-----	--------------------	------------------------------------

Titre de l'affaire Mme Elodie C. demande au tribunal de surseoir à statuer sur la responsabilité encourue par le centre hospitalier de Mont-de-Marsan, sur l'obligation indemnitaire de l'ONIAM et sur la liquidation des préjudices des conjoints C. et de la déclarer recevable et bien fondée à solliciter une expertise médicale judiciaire avant dire-droit.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C. Elodie	COUBRIS ET ASSOCIES (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE MONT-DE-MARSAN OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS SCP D AVOCATS SAIDJI ET MOREAU
Observateur	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MIDI PYRENEES SUD	

09 heures 30

02)	DOSSIER N° 2101143	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	La CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BAYONNE PAYS-BASQUE (CCI BPB) demande au tribunal de condamner la Région Nouvelle-Aquitaine à l'indemniser de l'ensemble des préjudices subis lors de la construction du quai Castel à Anglet.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE PORTUAIRE PORT DE BAYONNE	PECASSOU LOGEAIS AVOCATS (Cour)
Défendeur	RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	SELARL D4 AVOCATS ASSOCIES
	SOCIETE OCELIAN ANCIENNEMENT VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL	UGGC AVOCATS
	SOCIETE BALINEAU	UGGC AVOCATS
	SOCIETE NEOM	UGGC AVOCATS
	SOCIETE SOGEA SUD-UEST HYDRAULIQUE (VENANT AUX DROITS DE LA SOCIETE LAPORTE RENE)	UGGC AVOCATS
	SOCIETE BASQUE DE MATERIELS ET TRAVAUX	Maître HUERTA Maïtena
	SOCIETE ANTEA FRANCE (ANTEA GROUP)	ALCHIMIE AVOCATS
Observateur	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS BASQUE	PECASSOU LOGEAIS AVOCATS (Cour)

03)	DOSSIER N° 2301882	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Corinne B., M. Raphaël T. et la société MUTUELLE ASSURANCE INSTITUTEUR FRANCE (MAIF) demandent au tribunal de condamner solidairement la commune de Lée et le Département des Pyrénées-Atlantiques au versement d'indemnités en réparation des inondations subies le 1er février 2015.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B. Corinne	SELARL GALY & ASSOCIES (Cour)
	Monsieur T. Raphaël	SELARL GALY & ASSOCIES (Cour)
	MUTUELLE ASSURANCE INSTITUTEUR FRANCE	SELARL GALY & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	SELARL CABINET CAMBOT
	COMMUNE DE LEE	SCPA COUDEVILLE-LABAT-BERNAL

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2301260	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Soumission d'office d'une réclamation par la direction générale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques de la demande de décharge des suppléments d'imposition en matière d'impôt sur le revenu auquel ont été assujettis M. et Mme T. au titre de l'année 2015	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame T. Richard et Joana	Maître DUPOUY Charles (Cour)
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NOUVELLE-AQUITAINE	
05)	DOSSIER N° 2302469	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	La SARL DUBON demande au tribunal d'annuler la décision en date du 30 août 2023 prise par l'inspectrice principale des finances de la direction générale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques tendant au maintien, en droits simples, pénalités et intérêts de retard, des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu dans la catégorie des BIC	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL DUBON	Maître PEREZ Christian (Cour)
	Monsieur D. Justin	Maître PEREZ Christian (Cour)
	Madame S. EPOUSE D. Pascale	Maître PEREZ Christian (Cour)
Défendeur	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
06)	DOSSIER N° 2300481	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Fabien D. demande au tribunal la décharge des impositions supplémentaires mises à sa charge au titre de l'année 2018	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D. Fabien	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NOUVELLE-AQUITAINE	

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2301296	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	Mme Geneviève N. demande au tribunal de condamner le centre hospitalier de Mont-de-Marsan au versement d'indemnités en réparation des préjudices subis suite au décès de son fils M. Jean-Pierre V.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame N. Geneviève	SCP NOURY-LABEDE
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES LANDES	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE MONT-DE-MARSAN	SELARLU KARINE LHOMY (Cour)
08)	DOSSIER N° 2300928	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Michel R. demande l'annulation de la délibération n° 2022-13 en date du 30 septembre 2022 prise par la commune d'Escots portant application du régime forestier sur un ensemble de parcelles communales, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur R. Michel	Maître PICARD Patrick (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'ESCOTS	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Observateur	OFFICE NATIONAL DES FORÊTS	
09)	DOSSIER N° 2301970	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Michel R. demande au Tribunal d'annuler l'arrêté en date du 23 mai 2023 du préfet des Hautes-Pyrénées n° 065-2023-05-23-00004 portant application du régime forestier sur la commune d'Escots.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur R. Michel	Maître PICARD Patrick (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
Observateur	OFFICE NATIONAL DES FORÊTS	

09 heures 30

10)	DOSSIER N° 2402679	RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC
Titre de l'affaire	M. Jaba D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-03-19 a en date du 19 mars 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et abrogation et remplacement de tout document de séjour	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur D. Jaba	Maître MOURA Henri (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
11)	DOSSIER N° 2501457	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	M. Diogo T. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 256400301 en date du 2 avril 2025 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de 3 ans	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur T. Diogo	Maître APPAULE Mathieu (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
12)	DOSSIER N° 2400135	RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA
Titre de l'affaire	Mme Minette L. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-12-15.a en date du 15 décembre 2023 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et abrogation et remplacement de tout document administratif	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame L. Minette	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

Arrêté le 30/09/2025
Le président du tribunal